

Metz, le 07 mars 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

SAS NABOR ENERGIE
Représentée par M. WAGNER Guillaume
5, Voie Romaine
57990 NOUSSEVILLER SAINT NABOR

OBJET : Dossier Loi sur l'eau – Rejet des eaux pluviales –
Création d'une unité de méthanisation à Nousseviller St Nabor

Courrier de non opposition

RÉF. : Enregistrement par téléprocédure sur Service-Public.fr

P.J. : 1 fiche récapitulative et descriptive du IOTA

Monsieur,

J'accuse réception de la version dématérialisée du dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), déposé par votre mandataire, le bureau d'études BEPG de Villers lès Nancy, concernant le projet :

**• Gestion et rejet des eaux pluviales du projet de création d'une unité de méthanisation
à NOUSSEVILLER SAINT NABOR**

Après instruction de votre dossier de déclaration conformément aux articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement, pour lequel un nouveau récépissé vous a été délivré lors de l'enregistrement des documents complémentaires communiqués par téléprocédure sur Service-Public.fr le 06 mars 2025 sous le n° DIOTA-241204-082844-771-002, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

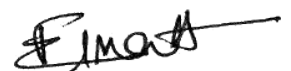
Le descriptif sommaire de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de 57990 Nousseviller St Nabor où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
par interim



Astride ERMAN

Copie : M. le Maire de la commune de NOUSSEVILLER ST NABOR
pour affichage du récépissé de déclaration et du présent courrier